

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 332

présenté par

M. Gosselin, Mme Petex-Levet, M. Brigand, Mme Bonnard, M. Bazin, Mme Corneloup,  
M. Kamardine, M. Hetzel et Mme Périgault

-----

**ARTICLE 5 TER**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« porter »

insérer les mots :

« ou laisser porter ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à préciser que ce n'est pas la publication mais le fait de « porter à la connaissance du public ou d'un tiers » le montage réalisé avec les paroles ou l'image d'une personne et présentant un caractère sexuel qui est prohibé. Cette précision permettrait à la loi de gagner en prévisibilité et répondrait mieux aux standards de la légalité criminelle